



DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ÉCOLE

Année 2023 / 2024

A retourner en mairie avant le 16 juin 2023

ÉCOLE POUR L'ANNÉE 2022 / 2023

- École Maternelle **Vieux Moulin**
 École Élémentaire **Lamartine**

SECTION POUR L'ANNÉE 2022 / 2023

TPS (pré-inscription enfants nés avant le 02/09/2021) L'inscription des enfants nés en 2021 en toute petite section sera confirmée aux familles sous réserve de l'effectif suffisant au maintien de la classe par l'Académie

- PS ULIS CE2
 MS CP CM1
 GS CE1 CM2

ENFANT

Nom / Prénom(s)	Sexe	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
Né (e) le/...../.....	à Dpt ou Pays
Dernière école fréquentée	Ville :	Classe :
Autorité parentale	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Conjointe (Mère et père)
Garde de l'enfant	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Garde partagée	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Conjointe (Mère et père)

RESPONSABLES LÉGAUX

	RESPONSABLE LÉGAL 1	RESPONSABLE LÉGAL 2
Lien avec l'enfant	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Tutrice	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Tutrice
Nom et Prénom
Adresse
Domicile/...../...../...../...../...../...../...../.....
Mobile/...../...../...../...../...../...../...../.....
Adresse mail
Profession
Employeur

GARDERIE ET RESTAURANT SCOLAIRE

	École Maternelle Vieux Moulin	École Élémentaire Lamartine
Garderie du matin	7h30 – 8h30	7h45 – 8h30
Restaurant scolaire	11h45 – 13h30	12h00 – 13h30
Garderie du soir	16h15 – 18h30	16h00 – 18h30

Service(s) éventuellement demandé(s) :

- Garderie du matin
- Garderie du soir
- Restaurant scolaire

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Documents à fournir :

- Livret de famille, une carte d'identité, ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- Un justificatif de domicile
- Un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge
- Tout document justifiant un éventuel changement de situation familiale ayant une incidence sur la garde de l'enfant ou l'autorité parentale (ex : ordonnance du juge en cas de séparation, un seul exemplaire)

Le cas échéant :

- Un certificat de radiation délivré par le directeur de l'école précédente, si changement d'école
- Une demande de dérogation motivée adressée au Maire de La Clayette

À, le/...../.....

Signature du (des) responsable(s) légal (aux)